

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

Préfecture de la Haute Savoie  
SGCD / Pôle accueil citoyen

**Séance du mercredi 15 décembre 2021**

Délibération N°2021-12-08

17 DEC. 2021

ARRIVEE

5

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille vingt-et-un</b>
En exercice : 16	Le quinze décembre à dix-huit heures trente
Délégués présents : 8	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy, sous la présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MACHARD</b>
Suppléants (avec voix) : 1	
Suppléants (sans voix) : 1	
Pouvoirs : 2	
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 4	<b>Date de convocation et d'affichage :</b> 07 décembre 2021
<b>Votes exprimés : 11</b>	
<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	
<b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Julian MARTINEZ (pouvoir à M PRIMAULT), Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS (pouvoir à Mme CECCON)	
<b>Délégués suppléants :</b>	
▪ <i>Avec voix :</i> Madame Annie PLESSIS,	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i> Monsieur François SEVE	
▪ <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Roland NEYROUD	
<b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur André BOUCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Jean PALLUD,	

**OBJET :** AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA LETTRE DE LEVEE D'OPTION RELATIVE A L'ACQUISITION FONCIERE DES PARCELLES B0844 ET B0839 SUR LA COMMUNE DE VANZY

VU la décision 2018-04-02 du 27 avril 2018, relative à l'attribution du marché accord cadre à bons de commande n°2018-02 « Elaboration d'une stratégie foncière sur le bassin versant des Ussets » à la société Teractem ;

CONSIDERANT les fiches actions VB 1.1. DF1 et DF2 du Contrat de Rivières des Ussets portant sur l'espace de liberté et l'acquisition de parcelles à fort potentiel de recharge,

CONSIDERANT, la stratégie foncière du Syr'Ussets qui a porté les 3 secteurs suivants comme prioritaires en termes d'acquisitions foncières : Plaine de Bonlieu, Gravelière et Aval de Mons.

Le Président expose les faits suivants :

Le Syr'Ussets a établi une stratégie foncière afin d'assurer une maîtrise foncière publique sur les secteurs les plus prégnants des Grandes Ussets et des Petites Ussets, nécessaire à la mise en œuvre de ses actions ainsi qu'à leur pérennité (entretien, usage des sols, etc...). Cette emprise correspond à l'espace de liberté de la rivière Les Ussets, défini par le Syr'Ussets en 2012.

Dans ce cadre, la société Teractem a été missionnée par le Syr'Ussets pour réaliser les démarches de négociations amiables avec les propriétaires des parcelles concernées, afin

que le Syndicat s'assure une maîtrise foncière de ces terrains. A ce jour, la société Teractem a recueilli plusieurs promesses unilatérales de vente.

Les principales caractéristiques de la promesse unilatérale de vente sont présentées ci-après :

- Vente de la totalité des emprises des parcelles B0844 et B0839 sur la commune de Vanzy,
- Surface totale concernée par la promesse de vente est de 5 425 m<sup>2</sup>,

La vente sera faite aux conditions ordinaires et de droit en pareil matière.

En outre, ladite vente, si la réalisation en est demandée, aura lieu moyennant le prix de **1 627 EUROS (mille six cent vingt-sept euros)**.

Lequel prix sera payé à la vue du notaire instrumentaire dans les deux mois suivants la signature de l'acte de vente, en forme d'acte notarial, aux conditions d'usage pour les ventes notariées entre particuliers et collectivités, tel que convenu dans la promesse de vente.

Après avoir débattu, le Comité Syndical à l'unanimité :

**-APPROUVE** les termes de la levée d'option et le prix de 1 627 € (mille six cent vingt-sept euros) au profit du(des) promettant(s), sous réserve de la justification de ses droits de propriété sur le(s) immeuble(s) cédé(s) ;

**-AUTORISE** le Président à signer la lettre de levée d'option pour l'acquisition par le Syndicat de Rivières Les Usse des parcelles B0844 et B0839 sur la commune de Vanzy ;

**-AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,

**-DIT** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Préfecture de la Haute-Savoie  
SGCD / Pôle accueil courrier

17 DEC. 2021

ARRIVEE  
5

Pour extrait conforme,  
**Le Président,**  
**Jean-Yves Mâchard**

